

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

AR Prefecture

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

063-200002574-20221206-2022_30B_T1-DE
Reçu le 08/12/2022

DELIBERATION 2022-30 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 06 décembre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 28 novembre 2022.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 10/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Michel PRAS ; Valérie PRUNIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA ;

Excusés : Virginie CHAMPEIX ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Alain MOLIMARD ; Claude MULTIER ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Michel PRAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : DM3 -2022 EHPAD AU GRAND CŒUR

DM 3 HEBERGEMENT - 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Total Groupe 1	- €	Total Groupe 1	- €
Groupe 2		Groupe 2	
64111 Salaires et charges	58 000 €	6419 Remboursement frais de personnels	20 000 €
Total Groupe 2	58 000 €	Total Groupe 2	20 000 €
Groupe 3		Groupe 3	
Total Groupe 3	- €	Total Groupe 3	- €
Total charges	58 000 €	Total Produits	20 000 €

DM 3 DEPENDANCE - 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Total Groupe 1	AR Prefecture €	Total Groupe 1	- €
063-200002574-20221206-2022_30B_T1-DE du le 08/12/2022			
Groupe 2		Groupe 2	
64111	Salaires et charges - 8 000 €		
Total Groupe 2	- 8 000 €	Total Groupe 2	- €
Groupe 3		Groupe 3	
Total Groupe 3	- 8 000 €	Total Groupe 3	- €

DM 3 SOINS - 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Total Groupe 1	- €	Total Groupe 1	- €
Groupe 2		Groupe 2	
64111	Salaires et charges - 30 000 €		
Total Groupe 2	15 000 €	Total Groupe 2	- €
Groupe 3		Groupe 3	
Total Groupe 3	- €	Total Groupe 3	- €
Total charges	- 30 000 €	Total Produits	- €

Sur proposition de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 06 décembre 2022



Le Président

Daniel FORESTIER

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 08/12/2022